



# PHEL infos

## Du nouveau sur la liste des médicaments

La commission des Médicaments des Hôpitaux de l'Est Lémanique s'est réunie le 25 février 2009. Ses membres ont choisi d'apporter divers changements à l'assortiment de la PHEL. Les décisions prises sont les suivantes :

### Adjonctions

### ⊙ Fragmin® seringues prêtes à l'emploi pour les indications thérapeutiques

Fragmine® (daltéparine) est l'héparine à bas poids moléculaire proposée sur notre liste tant pour la prophylaxie que le traitement des affections thrombo-emboliques. Pour traiter les thromboses veineuses profondes aiguës, le fabricant de Fragmine® préconise des doses de 200 UI/kg une fois par jour. Dans l'angor instable et l'infarctus du myocarde sans onde Q, les doses indiquées sont de 120 UI/kg deux fois par jour. Comme il n'existe qu'un éventail limité de seringues Fragmin® prêtes à l'emploi, il n'est pas possible de respecter les posologies ci-dessus à l'unité près. L'utilisateur est censé prescrire la seringue dont le dosage est le plus proche de la dose calculée. Le fabricant cautionne cette approximation dans des tableaux qui simplifient le choix du médecin en fonction du poids des patients. L'usage de seringues pré-remplies est répandu dans une majorité d'hôpitaux. Il évite les prélèvements dans des flacons multidoses, une pratique qui augmente le risque d'erreur de prise et de contamination microbienne sans offrir d'avantage économique significatif. (Pour déterminer la posologie, on pourra se référer au dépliant du fabricant, en annexe du présent bulletin.)

La Commission a introduit 3 nouveaux dosages pour compléter la gamme de seringues déjà à disposition.

*Nouveau* : Fragmin® seringues prêtes à l'emploi  
12'500 U.I./0.5 ml, 15'000 U.I./0.6 ml et 18'000  
U.I./0.72 ml

### ⊙ Céfépime Orpha®

En suspens depuis juin 2007, le choix de réintroduire cette céphalosporine injectable de « 4e » génération a été approuvé par la Commission. Céfépime Orpha® remplace sous une appellation générique la spécialité Maxipime®, retirée du marché, qui figurait dans l'édition précédente de notre liste. De l'avis des infectiologues, la céfépime devrait garder une place dans



**PHEL infos**  
est un organe  
d'information destiné  
au corps médical,  
aux infirmières  
et aux assistantes  
en pharmacie  
des Hôpitaux  
de l'Est Lémanique.

Rédaction du n° 41 :  
François Rouiller,  
pharmacien-chef adjoint.

Adresse : Pharmacie  
des Hôpitaux de l'Est  
Lémanique (PHEL),  
p.a. Hôpital Riviera,  
site du Samaritain,  
1800 VEVEY

Tél.: 021 923 42 20

Fax : 021 923 42 31

E-Mail :  
Christian.Schaeli@pHEL.ch

Site : www.pHEL.ch

### Sommaire :

- p.1 ADJONCTIONS  
Céfépime Orpha®, Fragmin®  
seringues prêtes à l'emploi
- p.2 Nicorette® inhalateur, Phoscap®  
REPLACEMENTS  
Fortimel Extra®/Fortimel®,
- p.3 Gyno-Canestène®, Klyx-magnum®/  
Practomil®, Lantus Optset®/SoloStar®,  
RADIATIONS  
Albumine 5%, Inderal® injectable  
GENERIQUES  
Tazobac®/Piperacilline-  
Tazobactam® Sandoz,
- p.4 Efexor®/Venlafaxine Mepha®  
NOUVELLE DENOMINATION  
Fenistil®/Feniallerg®  
AUTRES DECISIONS  
nimésulide, Arixtra®, Xarelto®

## ● Du nouveau sur la liste des médicaments (suite)

l'arsenal antibiotique de nos hôpitaux. Dans le cas où il n'est pas nécessaire d'étendre le traitement anti-infectieux aux bactéries anaérobies, la céfépime présente une alternative au méropenem (Meronem®) grâce à son spectre étendu. Cette alternative est aussi financièrement avantageuse. Il faut cependant tenir compte de l'évolution récente du marché des antibiotiques hospitaliers. Céfépime Orpha® reste certes 2 fois moins cher que Meronem®, mais coûte aujourd'hui le double du prix de Pipéracilline-Tazobactam Sandoz® (générique de Tazobac®, voir p. 3).

**Nouveau** : Céfépime Orpha® ampoules 1 et 2 g.

### ◎ Nicorette® inhalateur

La Commission a admis en juin 2006 deux formes de médicaments à base de nicotine pour aider le sevrage tabagique des patients hospitalisés : les comprimés à sucer et les patchs Nicotinell®. Le but de ce traitement n'est pas nécessairement d'inciter les patients à cesser de fumer, mais de rendre leur hospitalisation plus confortable (et moins stressante pour les soignants confrontés à des états de manque). Les inhalateurs de nicotine Nicorette® pourraient s'avérer utiles aux fumeurs interdits de cigarette durant leur séjour lorsque ceux-ci peinent à accepter comprimés et patchs. Il s'agit d'un embout buccal de la forme d'un porte-cigarette, qui se recharge à l'aide de cartouches de nicotine. Chaque cartouche à inhaler correspond à 4 cigarettes et permet de pratiquer environ 4 inhalations d'une durée de 20 minutes chacune. L'emploi du dispositif reproduit le « geste du fumeur » tout en remplaçant partiellement (environ 30%) la nicotine du tabac.

**Nouveau sur la liste** : Nicorette® inhalateur de nicotine (nicotine) cartouche 10 mg

### ◎ Phoscap®

En cas d'insuffisance tubulaire, de malabsorption intestinale, de déficience immunitaire (liée à une transplantation, p.ex.) ou d'hyperparathyroïdie, les taux sanguins de phosphate peuvent diminuer fortement. Pour corriger ces hypophosphatémies, la PHEL dispose déjà d'ampoules de K-Phos® [10 mmoles de P (et aussi de potassium !)]. Cependant, le taux élevé en

potassium de ces ampoules impose une surveillance étroite de la kaliémie, afin de prévenir une hyperkaliémie. D'autre part, pour le confort du patient, la forme orale est préférable à des injections. D'où l'introduction dans notre assortiment la spécialité Phoscap® (sel sodique correspondant à 3 mmoles de phosphate par capsule). La posologie de la spécialité est déterminée en fonction de la gravité de l'hypophosphatémie (jusqu'à 4 capsules 3 fois par jour). Des troubles électrolytiques ne sont cependant pas à exclure avec Phoscap® (hypernatrémie, hypocalcémie, p.ex.). Les taux sanguins d'électrolytes devraient par conséquent être surveillés de près pendant le traitement.

**Nouveau** : Phoscap®capsules [hydrogène- et dihydrogénophosphate de sodium] correspondant à 300 mg de phosphate (soit 100 mg de phosphore  $\cong$  3 mmoles de phosphore).

## Remplacements

### ◎ Fortimel extra® remplace Fortimel®

Le fabricant des flacons Fortimel® (complément alimentaire hyperprotéiné) a, sans avertissement, remplacé son produit par Fortimel extra®. La nouvelle présentation (bouteilles) contient davantage de calories mais sa teneur en protéines reste la même. Ce changement de composition a été adopté par la Commission.

A noter que la préparation Clinutren® 1.5, hypercalorique (300 kcal et 11,2 g de protéines/200 ml), reste dans l'assortiment de la PHEL.

**Nouveau sur la liste** : Fortimel extra® (320 kcal/200 ml, 20 g de protéine/bouteille) flacons 200 ml, arômes vanille, fraise, fruits des bois, chocolat et mocca.  
**Radié de la liste** : gamme Fortimel®(200 kcal/200 ml).

### ◎ Gyno-Canestène®

Les comprimés vaginaux antifongiques de Gyno-Canestène® (clotrimazole) 100 mg, qui figuraient sur la liste des médicaments, ont été retirés du commerce.

Pour les remplacer, la PHEL tiendra désormais en stock les comprimés vaginaux à 200 mg (Gyno-Canestène® 3). La posologie standard du médicament est d'un comprimé vaginal 1 fois par jour (au lieu de 1 ovule 2 x par jour pour Gyno-Canestène® 100 mg).

**Nouveau sur la liste** : Gyno-Canestène® comprimés vaginaux 200 mg. **Radié de la liste** : Gyno-Canestène® comprimés vaginaux 100 mg.

## Practomil® remplace Klyx-Magnum®

La préparation pour lavements Klyx-Magnum® (dioctylsulfosuccinate de sodium + sulfate de magnésium + urée) n'est plus commercialisée. Cette poudre nécessitait une dilution dans 2 litres d'eau tiède avant son administration sous forme de clystère. Pour pallier à cette disparition, la Commission a introduit dans l'assortiment le lavement prêt à l'emploi Practomil® (glycérine 42.5 g dans un volume de 1000 ml d'eau). La préparation doit être tiédie avant administration.

**Nouveau sur la liste** : Practomil® sachets 1000 ml. **Radié de la liste** : Klyx-Magnum® poudre pour lavement.

## Lantus SoloStar® remplace Lantus Optiset®

Lantus® est une insuline à longue durée d'action (insuline *glargine*), commercialisée sous diverses présentations : stylo injecteur rechargeable Optipen®, stylos préremplis jetables Optiset® et SoloStar®. Le nouveau système SoloStar® permet un dosage fin des unités à injecter (par 1 UI), à la différence du stylo Optiset®, dont l'échelle est graduée par 2 UI. L'ergonomie de SoloStar® faciliterait aussi les injections.

**Nouveau sur la liste** : Lantus SoloStar Pen® stylo injecteur prérempli 3 ml.

**Radié de la liste** : Lantus Optiset® stylo injecteur prérempli 3 ml.

NB : Les ampoules de recharge pour le stylo Lantus Optipen® restent dans l'assortiment.

## Radiation

### Albumine 5%

Cette concentration d'albumine (perfusion prête à l'administration iv) n'est plus demandée. Pour compenser une hypovolémie, les utilisateurs préfèrent à juste titre Voluven® balanced.

**Radié de la liste** : Albumin SRK 5%, perf. 250 ml. NB. Albumine 20% (flacon de 100 ml, hyperoncotique) reste dans notre assortiment.

### Inderal® injectable

La forme injectable de ce bêtabloquant (*propranolol*) a été retirée du marché. La Commission n'a pas jugé utile de remplacer ces ampoules, car la PHEL tient déjà en stock deux autres bêtabloquants injectables : Esmolol Orpha® (courte durée d'action) et Beloc® (*métoprolol*).

**Radié de la liste** : Inderal® ampoules 1 mg/1 ml. NB : les comprimés à 10, 40 et 160 mg (retard) d'Inderal® restent en stock.

## Génériques

### Piperacilline-Tazobactam Sandoz® remplace Tazobac®

Le remplacement par un générique de Tazobac®, antibiotique injectable à large spectre (association de *piperacilline* et de *tazobactam*), permettra de réaliser des économies considérables (voir aussi p.1 la rubrique « Céfépime Orpha® »). Pour des raisons économiques, la Commission incite les médecins à prescrire en priorité Piperacilline-Tazobactam Sandoz® à la place de Meronem®.

**Nouveau sur la liste** : Piperacilline-Tazobactam Sandoz® flacons-ampoules 4,5 g. **Radié de la liste** : Tazobac® même présentation.

## ⊙ Venlafaxine Mepha® remplace Efexor®

L'antidépresseur Efexor® peut désormais être remplacé par des préparations génériques plus avantageuses, y compris sous forme de comprimés retard.

**Nouveau** : Venlafaxine Mepha® comprimés à 37,5 mg comprimés retard (« ER ») à 75 et 150 mg.

**Radié de la liste** : Efexor® mêmes présentations.

**Nouvelle dénomination**

## ⊙ Fenistil® devient Feniallerg®

Le fabricant de cet antiallergique (*diméthindène*) a rebaptisé la gamme Fenistil®. Les capsules, le gel et les gouttes du médicament s'appelleront désormais Feniallerg®, sans changer de composition ni de présentation.

### Autres décisions

La Commission s'est encore prononcée sur les sujets suivants :

#### ◆ Nimésulide

La Commission **n'a pas donné suite** à une demande médicale suggérant l'introduction sur la liste de l'anti-inflammatoire *nimésulide* pour soulager des douleurs post-opératoires. Cet AINS disponible par voie orale (spécialités: Aulin® ou Nisulid®) n'a pas démontré d'efficacité antalgique supérieure à celle d'autres AINS, ni de meilleur profil d'effets secondaires (en dépit d'une certaine sélectivité d'action sur les cyclo-oxygénases COX2). Au contraire, de nombreuses déclarations de pharmacovigilance post-marketing semblent indiquer que le risque de troubles hépatiques - parfois graves - est plus élevé sous nimésulide qu'avec d'autres AINS. En raison de cette incidence plus fréquente d'atteintes hépatiques, le médicament a même été retiré du marché dans plusieurs pays européens.

#### ◆ Arixtra® (*fondaparinux*)

Le fondaparinux (Arixtra®) est un anticoagulant qui agit par inhibition sélective du facteur Xa. Au départ, Arixtra® a été testé pour la prévention des accidents thrombo-emboliques en chirurgie orthopédique majeure. De nouvelles études cliniques ont ensuite permis d'étendre les indications du médicament : traitement préventif en chirurgie et en médecine ; traitement des embolies pulmonaires et des thromboses veineuses constituées ; syndrome coronaire aigu avec angor instable ou infarctus du myocarde. Sans nier que cette molécule ouvre des perspectives intéressantes, la Commission a jugé prématuré de l'adopter officiellement. Arixtra® ne figure donc pas pour l'instant sur la liste des médicaments. La PHEL tiendra cependant le produit à la disposition des prescripteurs, afin de répondre aux seules indications suivantes :

- Traitement du **syndrome coronarien aigu** avec élévation du segment ST chez les patients pris en charge par un traitement thrombolytique ou pour lesquels une intervention coronarienne percutanée n'est pas envisagée. Posologie standard pour cette affection : 2,5 mg 1 fois par jour pendant 8 jours au plus.
- Traitement de l'**embolie pulmonaire**. Posologie : patients 50 kg-100 kg: 7,5 mg 1 fois/jour ; patients < 50 kg: 5 mg 1 fois/jour ; Patients > 100 kg: 10 mg 1 fois/jour. Le traitement doit durer jusqu'à ce qu'une anticoagulation orale adéquate soit établie.

#### ◆ Xarelto® (*rivaroxaban*)

En dépit des souhaits de certains médecins, la Commission n'a **pas introduit sur la liste** cet autre inhibiteur du facteur Xa. Le rivaroxaban a été récemment commercialisé en Suisse pour la prévention des accidents thromboemboliques en cas d'interventions orthopédiques (pose de prothèse de hanche et de genou). L'emploi du rivaroxaban n'a pas été approuvé dans autres indications. En termes d'efficacité prophylactique comme d'incidence d'effets indésirables, le médicament ne présente pas d'avantage décisif sur les héparines à bas poids moléculaire (HBPM). Son atout majeur est son excellente biodisponibilité orale, qui permet son administration en comprimés. La Commission n'a pas cependant pas retenu l'argument, jugeant qu'il intéresse davantage le secteur ambulatoire que l'hôpital. Xarelto® coûte nettement plus cher que les HBPM. En outre, la consigne du fabricant, qui préconise de commencer le traitement après l'intervention chirurgicale, n'est pas clairement justifiée.